



HAL
open science

Hanches-citoyen.org : une expérimentation concrète, libre, gratuite et facilement reproductible de démocratie numérique municipale dans une commune de 2700 habitants

Mathieu Andro

► To cite this version:

Mathieu Andro. Hanches-citoyen.org : une expérimentation concrète, libre, gratuite et facilement reproductible de démocratie numérique municipale dans une commune de 2700 habitants. 2022. hal-03819786

HAL Id: hal-03819786

<https://hal.science/hal-03819786>

Preprint submitted on 18 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Hanches-citoyen.org : une expérimentation concrète, libre, gratuite et facilement reproductible de démocratie numérique municipale dans une commune de 2700 habitants

Mathieu Andro

Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication, citoyen associé de la commune de Hanches, concepteur et médiateur de Hanches-citoyen.org, <https://bibliotheque-numerique.fr>

Résumé

Dans une commune de 2700 habitants, en Eure et Loir, une expérimentation de plateforme numérique de démocratie participative a été conduite depuis deux ans. Outre la taille moyenne de la commune, l'originalité du dispositif est d'avoir été développé autour du logiciel libre et grand public WordPress et d'être facilement reproductible pour un coût proche de 40 euros par an. Une description complète et technique de la plateforme est d'ailleurs apportée dans l'article afin d'en permettre la reproduction dans n'importe quelle autre commune.

Cette expérimentation s'appuie sur une analyse de la littérature et apporte des développements au sujet de la crise de démocratie représentative. Les résultats de l'expérimentation sont également analysés, à l'aide des données statistiques de la plateforme, mais également d'enquêtes et d'entretiens qualitatifs.

In a town of 2700 inhabitants, in Eure et Loir, an experiment of digital platform of participative democracy has been conducted for two years. In addition to the average size of the municipality, the originality of the experiment is to have been developed around the WordPress free software and to be easily reproducible for a cost close to 40 euros per year. A complete and technical description of the platform is also provided in the article in order to allow its reproduction in any other municipality.

This experiment is based on an analysis of the literature and brings developments on the subject of the crisis of representative democracy. The results of the experiment are also analysed, using statistical data from the platform, but also surveys and qualitative interviews.

Table des matières

Résumé.....	1
Introduction.....	2

1- La démocratie numérique municipale.....	3
1.1- La démocratie représentative est-elle moribonde ?.....	3
1.2- Repenser le paradigme de la démocratie représentative ?.....	5
1.3- Les limites de la participation, les critiques et les oppositions.....	7
1.4- Les origines historiques de la démocratie.....	9
2- Méthodes et description technologique du dispositif Hanches-citoyen.org.....	13
2.1- Le CMS libre et gratuit WordPress.....	13
2.2- Les fonctionnalités et plugins utilisés.....	13
2.2.1- Émettre des propositions, les commenter et les voter.....	13
2.2.2- Commenter les décisions du Conseil Municipal et les voter.....	14
2.2.3- Signaler des lieux précis sur une carte.....	14
2.2.4- Participer en visioconférences à des commissions totalement ouvertes via l'agenda de la plateforme.....	15
2.2.5- Contribuer à la rédaction de la charte de la plateforme.....	15
2.2.7- Lire les actualités sur la commune et sur la cyberdémocratie.....	15
2.2.8- Coûts, sécurité et sauvegarde.....	16
3- Résultats de l'expérimentation.....	16
3.1- Statistiques quantitatives de l'expérimentation.....	16
3.1.1- Statistiques de production via WordPress.....	16
3.1.2- Statistiques de consommation via Google Analytics.....	17
3.1.3- Mesures d'impacts sur la politique municipale.....	21
3.2- Enquêtes qualitatives, entretiens et discussion.....	21
3.2.1- Entretiens.....	21
3.2.1.1- Avec des élus.....	21
3.2.3- Enquête auprès des citoyens et des élus.....	23
3.2.3.1- Les répondants.....	23
3.2.3.2- Les fonctionnalités utilisées et le niveau d'engagement.....	23
3.2.3.3- L'anonymat.....	24
3.2.3.4- La prise en compte des propositions citoyennes par les élus.....	25
3.2.3.5- Le caractère positif et constructif des commentaires exprimés par les citoyens.....	26
3.2.3.6- Le bilan de la plateforme après une année d'expérimentation.....	27
3.2.3.7- Les suggestions d'améliorations de la plateforme.....	28
3.3- Analyses des contributions de Hanches-citoyen.org.....	29
4- Conclusions.....	30

Introduction

Il y a 16 ans, le dernier référendum organisé en France, sur le traité établissant une constitution pour l'Europe révélait, un peu plus, l'existence d'une crise de la démocratie représentative et celle d'une fracture et d'une défiance réciproque entre les citoyens et les élus. Aujourd'hui, à l'heure du vote dégaïste, de la crise des gilets jaunes et de leurs revendications de référendums, du développement accéléré de l'abstentionnisme et du Grand Débat, il nous est apparu intéressant de réinterroger la démocratie représentative locale qui n'a guère évolué depuis 1958 malgré la transformation numérique de l'ensemble de la société.

La démocratie participative peut trouver des cadres conceptuels chez des penseurs aussi diversifiés que Jean-Jacques Rousseau, le républicain progressiste Alexandre Ledru-Rollin, le socialiste Moritz Rittinghausen, le fourriériste Victor Considérant, les courants de la gauche germano-hollandaise conseilliste, le gaullisme et même la Nouvelle Droite avec Alain de Benoist.

Les initiatives de e-démocratie se multiplient à l'échelle nationale et internationale, des députés reçoivent les citoyens dans le cadre de permanences en ligne et en direct, des plateformes permettent d'interroger publiquement les élus de leurs faire des suggestions sous forme de boîtes à idées... Des groupes locaux se constituent spontanément sur les réseaux sociaux. Ainsi, à Hanches, un groupe Facebook rassemble ainsi près de 1600 personnes. Les élus sont susceptibles d'y être interpellés.

Nous avons pris l'initiative d'expérimenter une plateforme de cyberdémocratie. La nouvelle équipe d'élus municipaux élue en 2020 à Hanches s'est montrée favorable à cette démarche et l'a intégré dans son programme.

Après un état de l'art sur le sujet, nous décrivons l'expérimentation originale menée dans cette commune d'Eure et Loir de 2700 habitants avec le logiciel libre et gratuit WordPress. Cette description permettra de la répliquer facilement et pour un coût voisin de 40 euros par an. Ensuite, nous analyserons les résultats de cette expérimentation à travers des données statistiques, des entretiens et des enquêtes.

1- La démocratie numérique municipale

1.1- La démocratie représentative est-elle moribonde ?

L'opinion des citoyens sur des sujets fondamentaux diverge parfois avec les décisions de leurs représentants. Le dernier référendum organisé en France, il y a plus de 16 ans, avait permis de mettre en évidence la divergence de point de vue entre les élus majoritairement favorables au traité établissant une constitution pour l'Europe et les citoyens qui avaient voté contre. De son côté, la population manifeste régulièrement son hostilité aux réformes et aux décisions des élus et la rue parvient souvent à les faire retirer.

Les élus sont l'objet de bien des critiques. On leur reproche tantôt de sacrifier la souveraineté du pays au bénéfice d'une politique dictée par Bruxelles dont notre Parlement ne ferait plus que transcrire les directives et les recommandations, tantôt de sacrifier l'intérêt général au profit de minorités communautaristes et tyranniques. On leur reproche de ne pas être représentatifs et, selon Nadia Urbinati, de créer une distance entre le pays légal et le pays réel¹. Les élus semblent, en effet, guère représentatifs de la société en âges, genres, origines, professions et catégories sociales. Parfois, au-delà de leur marketing, de la politique spectacle, de l'électorisme et du court-termisme des élus, on condamne directement "tendance à faire passer leurs intérêts avant l'intérêt général"² et finalement leur corruption.

Abstentionnisme croissant notamment des jeunes générations, vote protestataire ou dégagiste, crise des gilets jaunes et revendications de référendums... La défiance réciproque entre les citoyens et leurs représentants est préoccupante. Les sondages

1 Hélène, Landemore, « La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? », <https://laviedesidees.fr>, 2008

2 Charles, Boyer, « Rousseau, penseur de (la crise de) la représentation politique », Réseau Canopé, Cahiers philosophiques, n° 119, 2009, pages 97 à 107

successifs placent la profession de politicien comme celle dans laquelle les français ont le moins confiance (avec seulement 13 %³ seulement de français confiants). Lassitude, méfiance, dégoût, ennui, morosité... Les sentiments négatifs qu'éprouvent les citoyens français au sujet de la politique domine largement à 79 %. En effet, selon un sondage du CEVIPOF (SciencesPo), 85 % d'entre eux considèrent que les responsables politiques ne se préoccupent pas d'eux, 74 % qu'ils sont plutôt corrompus, et 61 % n'ont confiance ni en la gauche ni en la droite⁴. Dans ces conditions, il n'est pas exagéré de parler d'une véritable crise mortelle de la représentation. "L'un des plus grands dangers qui guettent aujourd'hui les régimes démocratiques est surtout l'indifférence ou la résignation des citoyens"⁵.

La contradiction entre la verticalité du pouvoir et l'horizontalité du numérique dont la culture irrigue désormais toute la société devient flagrante. La culture numérique ne va "hiérarchiser les personnes qu'à partir de ce qu'elles font, produisent et disent, et non à partir de ce qu'elles sont". "Le web a libéré la parole en donnant l'impression de contester l'autorité de ceux qui bénéficiaient jusqu'alors du monopole d'accès à l'espace public – journalistes, hommes politiques et experts"⁶ Avec le numérique, "le rêve de démocratie directe n'est peut-être plus inatteignable, comme on l'a longtemps pensé"⁷.

En tous cas, 89 % des interrogés par l'étude du CEVIPOF, estiment qu'un système démocratique est une bonne façon de gouverner le pays, 83 % que ce système est mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement, 57 % s'intéressent à la politique et 59 % pensent qu'il faudrait que ce soient les citoyens qui décident pour le pays⁸. La démocratie participative pourrait donc répondre à la demande des citoyens. Selon un sondage IFOP de 2021, 84% des français estiment "que les citoyens doivent prendre une part plus importante dans le processus de prise de décision politique"⁹

Malheureusement la psychologie des élus n'est peut-être pas totalement compatible avec elle. Leurs profils psychologiques particuliers ont été largement étudiés (De Sutter, 2007). Certains psychologues évoquent ainsi le syndrome d'hubris¹⁰ et les décrivent comme insensibles, cruels, incapables d'empathie, hautains, orgueilleux, narcissiques, omnipotents, mégalomanes, contrôlants, autoritaires et manipulateurs... Dans tous les cas, ils ont "besoin de se sentir respectés et admirés et aiment être le centre de l'attention"¹¹. Ils se méfient les uns des autres et peuvent aussi développer des pathologies paranoïaques. Ils manifestent souvent une confiance excessive en leurs propres jugements et en leurs propres compétences. Ils méprisent les critiques et les conseils d'autrui et sont souvent "incapables

3 « En quel métier avez-vous le plus confiance ? Pompier en tête, politique et journaliste à la traîne », Atlantico, 2014[h](#)

4 Madani, Cheurfa, Flora, Chanvril, « 2009-2019 : la crise de la confiance politique », Baromètre de la confiance politique, SciencesPo, CEVIPOF, 10 p.

5 Henri, Oberdorff, La démocratie à l'ère numérique. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010

6 Dominique, Cardon, « Vertus démocratiques de l'Internet », lavedesidees.fr, 2009

7 Henri, Oberdorff, La démocratie à l'ère numérique. Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010

8 Madani, Cheurfa, Flora, Chanvril, « 2009-2019 : la crise de la confiance politique », Baromètre de la confiance politique, SciencesPo, CEVIPOF, 10 p.

9 <https://www.lefigaro.fr/politique/une-majorite-de-francais-juge-que-la-democratie-ne-fonctionne-pas-bien-en-france-selon-un-sondage-20211208>

10 <https://www.cerveauetpsycho.fr/sd/psychanalyse/le-syndrome-d-hubris-la-maladie-du-pouvoir-3250.php>

11 <https://theconversation.com/comment-empecher-les-psychopathes-et-les-narcissiques-dacceder-aux-postes-de-pouvoir-158670>

de voir le monde d'un autre point de vue que le leur"¹². "D'avoir été désigné comme le meilleur, l' élu éprouve naturellement, et assez logiquement, fierté, vanité et sentiment de supériorité, humeurs qui l'incitent naturellement à se sentir légitime à tout décider, tout seul, sans avoir à démontrer davantage qu'il est digne de sa charge"¹³

Cette psychologie est probablement aussi le fruit du mode de sélection des élites françaises. Comme le mentionne François Garçon¹⁴, elles sont constituées de personnes ayant pour mérite d'avoir réussi, après une concurrence acharnée, à l'âge de 20 ans, des concours scolaires de « bachotage », de mémorisation de connaissances, des dissertations manuscrites et des oraux. Ayant réussi ces concours, elles font preuve d'une excessive confiance en elles, se montrent individualistes, hiérarchiques, autoritaires et ont peu confiance en leurs subordonnés. François Garçon recommande notamment de s'inspirer de la démocratie directe suisse qui fonctionne selon un modèle bottom-up, un modèle qui a confiance dans l'intelligence des citoyens et cherche à les responsabiliser.

1.2- Repenser le paradigme de la démocratie représentative ?

La démocratie représentative engendre-t-elle une dichotomie indépassable entre, d'une part, les élus qui seraient des producteurs actifs de décisions et dont la mission serait de diriger et, d'autre part, les citoyens qui seraient cantonnés au rôle de consommateurs passifs et obéissants ?

Le temps que les citoyens passent sur Internet est exponentiel notamment depuis la généralisation du télétravail avec la crise sanitaire. Il y a déjà de nombreuses années, Clay Shirky considérait que l'encyclopédie Wikipédia avait nécessité 100 millions d'heures et que les citoyens américains pourraient créer 2000 projets comme Wikipédia chaque année grâce à leur temps libre¹⁵. Les sociétés disposent potentiellement d'un fabuleux réservoir de bonnes volontés pour améliorer leur gouvernance. L'émergence du Web 2.0, il y a maintenant plus de 20 ans, permet désormais aux internautes de ne plus se contenter de consommer passivement des informations de manière "top-down" sur un modèle hiérarchique entre émetteurs et récepteurs d'information. Les internautes participent et contribuent désormais activement à la production interactive de contenus. Internet "met en situation d'égalité l'émetteur et le récepteur, c'est donc, à première vue, l'outil idéal pour une démocratie participative où le citoyen pourrait intervenir très régulièrement dans le débat public"¹⁶. Le web 2.0 cherche précisément à dépasser cette séparation entre producteur et consommateur de contenus, Internet, en tant que synthèse des médias de masse à dépasser la coupure entre représentants et représentés à travers une gouvernance horizontale et une auto-organisation¹⁷.

La transformation numérique de l'ensemble de la société ne peut pas ne pas avoir aussi un

12 <https://theconversation.com/comment-empecher-les-psychopathes-et-les-narcissiques-dacceder-aux-postes-de-pouvoir-158670>

13 Etienne, Chouard, Notre cause commune : instituer nous-même la puissance politique qui nous manque, Paris, Max Milo, 2019

14 François, Garçon, France démocratie défailante : il est temps de s'inspirer de la Suisse, Paris, Les éditions du Toucan, l'Artilleur, 2021

15 Clay, Shirky, Here comes everybdy: the power of organizing without organizations, London, Penguin Books, 2008

16 Patrice, Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? », <https://laviedesidees.fr>, 2008

17 Dominique, Cardon, « La participation en ligne », Réseau Canopé, Idées économiques et sociales », n° 173, 2013, p. 33 à 42

impact sur les institutions républicaines et sur la démocratie. Les politiques ont toujours fait appel à des experts, des conseillers ou des consultants. Au lieu de faire appel à eux, ils pourraient plutôt externaliser ce type de mission auprès des foules de citoyens. Le crowdsourcing, c'est-à-dire l'externalisation auprès de foules d'internautes permet de recourir à un immense réservoir de bonnes volontés. Dans le monde du travail, le recours à ce modèle économique consiste à externaliser du travail auprès de foules d'internautes au lieu d'externaliser auprès de prestataires traditionnels¹⁸. Appliqué à la démocratie, ce concept consisterait à rendre le pouvoir de décision directement au peuple au lieu de l'externaliser auprès d'élus.

Grâce à la société de l'information devenue société en réseau (van Dijk, 2018) et grâce à la sagesse des foules¹⁹ et notamment à la diversité des profils, l'encyclopédie participative Wikipédia, rédigée par des milliards d'internautes, pourrait être de meilleure qualité que des encyclopédies rédigées par les meilleurs spécialistes²⁰. L'idée de "sagesse des foules" est héritière de Francis Galton, statisticien anglais qui, en 1893, remarqua, à l'occasion d'un concours consistant à deviner le poids d'un boeuf, que la moyenne des estimations de la foule était très proche du poids réel du boeuf en question. Au cœur de la société médiévale déjà, le potentiel de la sagesse des foules est déjà bien perçu par un penseur comme Machiavel qui écrivait que : « Ce n'est pas sans raison qu'on dit que la voix du peuple est la voix de Dieu. On voit l'opinion publique pronostiquer les événements d'une manière si merveilleuse, qu'on dirait que le peuple est doué de la faculté occulte de prévoir et les biens et les maux. Quant à la manière de juger, on le voit bien rarement se tromper. »²¹. Il écrivait aussi "qu'un peuple est plus sage, plus constant et plus avisé qu'un prince".

Les citoyens pourraient ainsi s'impliquer dans la cyberdémocratie à la fois pour des raisons intrinsèques personnelles (intérêt pour le sujet, développement personnel, se distraire, estime de soi, avoir du pouvoir sur les choses...) ou collectives (se sentir utile ou redevable à la communauté, avoir envie d'échanger avec d'autres citoyens...). La motivation pourrait aussi être extrinsèque (obtenir une récompense, chercher une réciprocité, améliorer son CV, son e-reputation, trouver un emploi...)

Aujourd'hui, la démocratie participative peut être revendiquée par une multitude de courants politiques, à gauche avec les libertaires, les conseillistes et les partisans de l'autogestion, à droite avec les gaullistes partisans du référendum, avec la possibilité de mettre en oeuvre des idées patriotiques souvent majoritaires dans l'opinion ou au centre libéral avec la possibilité d'accroître la liberté et la responsabilité des citoyens. Dans une conception libérale et progressiste de l'histoire et résolument optimiste, l'utopie cyberdémocratique des agoras virtuelles pourrait être considérée comme un stade supérieur de développement de l'humanité. De ce point de vue, la cyberdémocratie repose sur la transparence, la liberté et la responsabilité individuelle, libérant l'intelligence collective, élargissant la sphère publique. Elle tendrait vers une séparation de la culture et de l'Etat et vers une fédération mondiale et universelle.²² La démocratie participative permettrait de convertir des administrés passifs, égoïstes et râleurs en citoyens libres, éclairés, actifs, responsables, altruistes et engagés au service de l'intérêt général.

Malheureusement, comme le souligne le Professeur de droit public Charles-André Dubreuil,

18 Mathieu Andro, Bibliothèques numériques et crowdsourcing, Paris, ISTE. 2017

19 James, Surowiecki, La sagesse des foules, Paris, Jean-Claude Lattès, 2008

20 Jim, Giles, « Internet encyclopaedias go head to head », Nature, 438, 2005, p. 900-901

21 Machiavel, Nicolas, Discours sur la première décennie de Tite-Live, Paris, Bibliothèque Berger-Levrault, 1980

22 Pierre, Lévy, Cyberdémocratie, Paris, Odile Jacob, 2002

le cadre juridique et réglementaire actuel est strict, complexe et excessivement rigoureux. Il réduit et limite l'expérimentation de l'e-démocratie en France et rend impossible son développement malgré toutes les injonctions allant pourtant dans ce sens.²³.

1.3- Les limites de la participation, les critiques et les oppositions

"La démocratie participative est verbalisée comme une expérience « décevante » suscitant frustrations, résistances, récriminations et méfiance."²⁴ Il est, par exemple, possible de s'interroger sur un dispositif managérial "accompagnant et justifiant le désengagement des États"²⁵. Par ailleurs, si le suffrage démocratique est universel, l'accès à la cyberdémocratie nécessite de savoir lire et écrire, d'avoir accès à un ordinateur connecté à internet et de savoir s'en servir. Dans ces conditions et sachant que l'illectronisme touche une partie des citoyens, "une démocratie participative qui exclurait une partie de la population est-elle envisageable ?"²⁶. Néanmoins, en 2021, à la faveur de la crise sanitaire et du confinement, il y a, en France, pas moins de 91 % d'internautes²⁷. Par ailleurs, en France, l'illettrisme toucherait 2,5 millions de personnes²⁸. Si l'illettrisme est très probablement également une entrave à l'exercice du droit de vote, son existence n'est pas mise en avant pour renoncer à la pratique des élections. Pour participer à la démocratie participative, il faut surtout en avoir le temps. La démocratie participative pourrait donc être une usurpation de démocratie par ceux qui ont le temps comme les retraités. C'est pourquoi, sa forme numérique est peut-être la plus adaptée si on souhaite s'adresser aussi à ceux qui ont moins de temps à consacrer, en présentiel, à un engagement citoyen. Quoi qu'il en soit, il semble que les classes sociales diplômées et favorisées avec une connaissance politique élevée aient une plus forte appétence pour la démocratie participative.¹

La culture française et, plus généralement, la culture latine laisserait peu de place à la confiance et à l'implication des citoyens dans la vie collective. Dans ces conditions, la

23 Charles-André, Dubreuil, « L'e-démocratie au service de la démocratie locale », AJDA L'Actualité juridique. Droit administratif, n° 24, 2018, p. 1383-1391

24 Rémi, Lefebvre, Julien, Talpin, Guillaume, Petit, Guillaume, « Les adjoint.es à la démocratie participative : une catégorie d'élu.es entre spécialisation fonctionnelle et misère positionnelle », Participations, n° 26-27, 2020, p. 41-75

25 Marie-Hélène, Bacqué La démocratie participative : Histoire et généalogie, Paris: La Découverte, 2011

26 Jocelyn, Ziegler, « Cyberdémocratie et démocratie participative », dans L'Internet et la démocratie numérique, Perpignan, Presses universitaires de Perpignan, 2016

27 Chiffres clés d'Internet et des réseaux sociaux en France en 2021, <https://www.blogdumoderateur.com/chiffres-internet-reseaux-sociaux-france-2021>

28 En France, 11 % des 16 à 65 ans en « situation préoccupante face à l'écrit ». Le Monde, le 28 novembre 2013. https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/28/en-france-11-des-16-a-65-ans-en-situation-preoccupante-face-a-l-ecrit_3521449_3224.html

cyberdémocratie pourrait se sentir davantage chez elle dans les pays anglo-saxons. Par ailleurs, le risque de développer, au-delà d'un simple contre-pouvoir, une véritable contre-démocratie existe. Le populisme apparaît ainsi comme "pure contre-démocratie"²⁹. Or, le contrôle populaire des élus n'est pas constitutionnel puisque "Tout mandat impératif est nul" selon l'article 27 de la Constitution française du 4 octobre 1958. La cyberdémocratie n'est-elle pas la porte ouverte à la médiocrité, aux populismes, à la calomnie, aux fake news, à la malveillance ? Selon Emile Durkheim, l'Etat doit rester à une distance raisonnable de la multitude en tant qu'organe de concentration réflexive du corps social.³⁰

Si des études comparatives existent au sujet de la comparaison des données produites par les internautes amateurs par crowdsourcing avec celles issues de professionnels et d'experts³¹, nous n'en avons pas identifiées au sujet de la qualité de proposition et de décision entre les citoyens et les élus. Nous pouvons néanmoins formuler l'hypothèse et question de recherche suivante : la qualité de proposition et de décision d'une vingtaine d'élus de bon niveau socioculturel est-elle meilleure que celle de plusieurs milliers de citoyens de niveau socioculturel moyen inférieur mais au sein desquels on trouvera peut-être néanmoins de bien meilleurs spécialistes sur telle ou telle question précise qu'au sein de quelques élus ? La démarche participative part du postulat que oui. Mais cette hypothèse mérite d'être fondée par des résultats expérimentaux et des enquêtes.

On pourrait d'emblée supposer que faire produire la loi et la politique par une assemblée limitée en nombre et en compétences d'élus serait aussi illusoire que d'imaginer leur demander de produire l'encyclopédie Wikipédia. Ne vaudrait-il pas mieux faire appel à des millions de citoyens comprenant des milliers d'experts du sujet que de faire appel à une centaine d'élus ne connaissant rien au sujet et faisant appel à des conseillers, à des organisations catégorielles et à des lobbys pour se faire tant bien que mal une opinion. Le citoyen ordinaire pourrait être plus compétent que "le technocrate qui a conçu une loi avec la certitude qu'il n'aurait jamais lui-même à la subir"³² Ces citoyens désintéressés sont susceptibles aussi de faire preuve de bon sens, d'humilité et de bonne foi, qualités qu'on ne trouve malheureusement pas toujours dans la classe politique.

La démocratie participative est parfois considérée comme susceptible de "balkaniser le discours politique" (Flichy, 2008) et souvent accusée de déboucher sur le populisme et la démagogie, sur la tyrannie de la majorité sur les minorités. Un régime qui respecterait, en tous points, la volonté de la majorité sur tous les sujets serait-il pour autant démocratique ? Si la majorité souhaitait discriminer ou persécuter une minorité, ne faudrait-il pas que la constitution l'en empêche ? La démocratie directe ne conduit-elle pas à un risque de tyrannie du nombre³³ Mais si les représentants du peuple ne représentent pas le peuple, sur quoi peut bien se fonder cette représentation ? S'ils prennent des mesures à contre-courant de ce que désirent le peuple, au nom de quels principes les prennent-ils ? Et dans ce cas, faut-il admettre que ce soient des magistrats et des Conseillers d'Etat non élus qui dirigent réellement le pays contre la volonté du peuple ?

Certains défendent une conception aristocratique de la démocratie représentative et sont convaincus que leurs propositions et décisions seront nécessairement meilleures que celles

29 Pierre, Rosanvallon, La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance, Paris, Seuil, 2014

30 Émile, Durkheim, Leçons de sociologie: physique des mœurs et du droit, Paris, Les Presses universitaires de France, 1950

31 Jim, Giles, « Internet encyclopaedias go head to head », Nature, 438, 2005, p. 900-901

32 Christian, Laurut, Vers la démocratie directe, Paris, Débat Citoyen, 2017

33 Dominique, Rousseau, Radicaliser la démocratie : propositions pour une refondation, Paris, Seuil, 2015

des citoyens. Ils sont donc très hostiles à l'émergence d'une réelle démocratie participative, et l'apparition d'"une légitimité concurrente qui risque d'approfondir la défiance à l'égard des élus".³⁴

Les experts, conseillers, consultants, éditeurs d'outils de la "civic tech" pourraient également, voir d'un mauvais oeil l'externalisation auprès des foules de citoyens plutôt que le recours à leurs coûteux services. Les éditeurs de coûteuses plateformes de civic tech pourraient également craindre la concurrence d'un recours à des logiciels libres et gratuits directement contrôlés par les citoyens. Enfin, certains élus, notamment ceux qui sont seulement chargés de délibérer et de voter pourraient craindre, une remise en question de leur contrôle, de leur prérogative, le leur monopole, de leur expertise, au profit de lobbys et de minorités actives, et à plus long terme, un remplacement pur et simple par une démocratie directe. Selon une enquête auprès des parlementaires belges³⁵, on observe néanmoins que 70 % d'entre eux déclarent trouver « souhaitable » de développer le nombre d'événements délibératifs. Néanmoins seuls 35 % d'entre eux souhaitent augmenter le nombre de référendums. S'ils ne refusent pas de bénéficier de l'avis des citoyens, ils semblent donc moins enclins à les laisser prendre des décisions.

Enfin, selon certains critiques de la démocratie numérique, le vote numérique remplacera difficilement le vote papier. En effet, contrairement au vote traditionnel, le vote numérique ne permettra jamais à n'importe quel citoyen de contrôler et de vérifier les dépouillements des urnes. Ces urnes sont transparentes et ne sauraient se transformer en boîtes noires fussent-elles numériques. Néanmoins, à l'heure où de plus en plus de citoyens déclarent leurs impôts et achètent des produits et des services en ligne et où des milliards de bitcoin s'échangent de manière tout à fait sécurisée sur le même support, il est possible de penser que le comptage des voix avec un stylo et un papier fera peut-être un jour partie de la préhistoire de la démocratie.

1.4- Les origines historiques et conceptuelles de la démocratie

La démocratie représentative sous sa forme actuelle semble paradoxalement être une invention relativement récente dans l'histoire de l'humanité³⁶. Selon les mots de Jean-Jacques Rousseau, "jamais le peuple n'eut de représentants ; on ne connaissait pas ce mot-là"³⁷. En effet, la démocratie antique et athénienne, par exemple, permettait à l'ensemble des citoyens, beaucoup moins nombreux qu'aujourd'hui, de délibérer directement. Ainsi, Périclès estimait que « la démocratie, c'est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ». Il affirmait que « nous intervenons tous personnellement dans le gouvernement de la cité au moins par notre vote ».

En l'absence de séparation entre représentants et représentés, les décisions prises avaient un impact direct sur leurs responsables sur leurs impôts si une dépense était décidée ou

34 Rémi, Lefebvre, Julien, Talpin, Guillaume, Petit, Guillaume, « Les adjoint.es à la démocratie participative : une catégorie d'élus.es entre spécialisation fonctionnelle et misère positionnelle », Participations, n° 26-27, 2020, p. 41-75

35 Caroline, Close, « Rapport au système représentatif et soutien à la démocratie directe et délibérative. Analyse comparée des attitudes des élus nationaux en Europe », Participations, 1(1-2), 2020, p. 193-222

36 Landemore, Hélène (2008). La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? La vie des idées.

37 Rousseau, Jean-Jacques (1762). Du contrat social. 1762

encore sur leur propre participation physique à une guerre si cette dernière était décidée.

L'un des inspirateurs de la révolution française, Jean-Jacques Rousseau était critique vis-à-vis de la démocratie représentative et favorable à la démocratie directe. Il écrivait que « La souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente point : elle est la même, ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. ». Pour toutes ces raisons, Rousseau appelait de ses vœux « une participation active et incessante des citoyens à la vie politique »³⁸. La démocratie pourrait aujourd'hui être définie comme « un système d'organisation collective dans lequel le peuple est la source unique de la loi, à l'exclusion de toute forme de représentation. »³⁹

Jean-Paul Marat écrivait, quant à lui, que "C'est un blasphème politique d'oser avancer que la nation, de qui émanent tous les pouvoirs, ne peut les exercer que par délégation; ce qui la mettrait elle-même dans la dépendance, ou plutôt sous le joug de ses propres mandataires. " Jean-Paul Marat (1791) cité p.84 dans Notre Cause Commune, par Étienne Chouard⁴⁰.

S'inspirant de Rousseau, les sans-culottes dans le journal l'Ami du Peuple du 21 août 1793 écriront qu'"un peuple représenté n'est pas un peuple libre". Ils militent pour la révocabilité des élus et des fonctionnaires, l'organisation de scrutins ouverts, c'est-à-dire de votes à haute voix, par acclamations ou par assis et levés⁴¹. Malgré cela, ces dispositifs seront assez rapidement abandonnés.

D'ailleurs, l'un des pères fondateurs de la révolution française comme Emmanuel-Joseph Sieyès opposaient, au contraire, leur projet de "régime représentatif" au concept même de démocratie : "Ces messieurs ignorent que des représentants ne sont point des démocrates; que la véritable démocratie étant impossible chez un peuple nombreux, il est insensé d'y croire ou d'avoir l'air de la redouter; mais que la fausse démocratie n'est, hélas! que trop possible; qu'elle réside dans une caste qui prétend avoir par droit de naissance, ou à tout autre titre aussi ridicule et aussi indépendant de la procuration des peuples, les pouvoirs que le corps des citoyens exercerait dans une véritable démocratie. Elle est, cette fausse démocratie, avec tous les maux qu'elle traîne à sa suite, dans un pays que l'on dit, que l'on croit monarchique, mais où une caste privilégiée s'est attribué le monopole du gouvernement, des pouvoirs et de toutes les places."⁴²

« La France ne doit pas être une démocratie, mais un régime représentatif. Le choix entre ces deux méthodes de faire la loi, n'est pas douteux parmi nous. D'abord, la très grande pluralité de nos concitoyens n'a ni assez d'instruction, ni assez de loisir, pour vouloir s'occuper directement des lois qui doivent gouverner la France ; ils doivent donc se borner à se nommer des représentants. [...] Les citoyens qui se nomment des représentants renoncent et doivent renoncer à faire eux-mêmes la loi ; ils n'ont pas de volonté particulière à imposer. S'ils dictaient des volontés, la France ne serait plus cet État représentatif ; ce serait un État démocratique. Le peuple, je le répète, dans un pays qui n'est pas une

38 Rousseau, Jean-Jacques (1762). Du contrat social. 1762

39 Laurut, Christian (2017). Vers la démocratie directe. 233 p.

40 Chouard, Etienne (2019). Notre cause commune : instituer nous-même la puissance politique qui nous manque. Max Milo. 122 p.

41 Soboul, A. (1979). Démocratie représentative ou démocratie directe. L'exemple de la démocratie populaire de l'an II. In: Raison présente, n°49, Janvier – Février – Mars 1979. Rationalisme et démocratie. pp. 15-31; doi : <https://doi.org/10.3406/raipr.1979.1971>

42 Sieyès, Emmanuel Joseph (1789). Qu'est-ce que le Tiers état ?

démocratie (et la France ne saurait l'être), le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. »⁴³. Nombre de représentants des Etats Généraux considèrent aussi que la France comporte trop d'habitants pour pouvoir devenir une République démocratique. Le régime décrit par Sieyès correspondrait donc plutôt à une oligarchie qu'à une démocratie au sens originel du terme. Et le terme de "démocratie directe" serait donc devenu un "pléonisme nécessaire"⁴⁴ pour distinguer cette véritable démocratie de la fausse démocratie représentative qui ne serait en réalité qu'une oligocratie.

On retrouve, plus tôt, cette idée chez Montesquieu : "Comme la plupart des citoyens, qui ont assez de suffisance pour élire, n'en ont pas assez pour être élus ; de même le peuple, qui a assez de capacité pour se faire rendre compte de la gestion des autres, n'est pas propre à gérer par lui-même".

La démocratie représentative dériverait d'une nécessaire division du travail, d'une externalisation et d'une délégation du pouvoir de décision pour l'intérêt général. Et un bon système démocratique ne devrait pas trop solliciter la participation publique.⁴⁵

Et on retrouve aussi, un peu plus tard, cette idée, sous la forme de l'idée d'externalisation ou de division du travail chez le penseur libéral Benjamin Constant : « Les individus pauvres font eux-mêmes leurs affaires : les hommes riches prennent des intendants. C'est l'histoire des nations anciennes et des nations modernes. Le système représentatif est une procuration donnée à un certain nombre d'hommes par la masse du peuple, qui veut que ses intérêts soient défendus, et qui néanmoins n'a pas le temps de les défendre toujours lui-même »⁴⁶. D'autres inspirateurs des idées libérales ont proposé des idées proches de la démocratie directe et de l'autogestion : "Cet État se veut si bienveillant envers ses citoyens qu'il entend se substituer à eux dans l'organisation de leur propre vie. Ira-t-il jusqu'à les empêcher de vivre pour mieux les protéger d'eux-mêmes ? Le plus grand soin d'un bon gouvernement devrait être d'habituer peu à peu les peuples à se passer de lui.". Il ajoutait aussi que "il est difficile de concevoir comment des hommes qui ont entièrement renoncé à l'habitude de se diriger eux-mêmes pourraient réussir à bien choisir ceux qui doivent les conduire"⁴⁷

Le Républicain progressiste Alexandre Ledru-Rollin parle d'usurpation au sujet de la démocratie représentative. Il ajoute que "la souveraineté, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais se déléguer, et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif, ne peut être représenté que par lui-même."⁴⁸

Les premiers socialistes et fouriéristes comme Moritz Rittinghausen et Victor Considérant ont qualifié le principe de délégation de reste de l'ancienne féodalité, de fiction, d'usurpation, d'escroquerie et d'abdication du peuple qui élit ainsi ses nouveaux maîtres, aristocrates et monarques.

43 Sieyès, Emmanuel-Joseph (1789). Discours sur l'organisation du pouvoir législatif et la sanction royale, in Les Orateurs de la Révolution française. Les Constituants, Tome I, Paris, Gallimard, 1989, p. 1025 et 1027.

44 Laurut, Christian (2017). Vers la démocratie directe. 233 p.

45 Gourgues, Guillaume Sainty, Jessica (2011). La démocratie participative peut-elle convaincre la population de participer ? Analyse d'une enquête par sondage. Premier Congrès du GIS Participation du public, décision, démocratie participative. Les effets de la participation du public aux processus décisionnels. Actes de la Journée d'étude du vendredi 21 octobre 2011

46 Constant, Benjamin (1819). De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes

47 Tocqueville, Alexis de (1840). De la démocratie en Amérique.

48 Ledru-Rollin, Alexandre-Auguste (1851). Du gouvernement direct du peuple
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k946500>

“Le délégué ne représente que lui-même, puisqu’il vote selon sa propre volonté et non selon la volonté de ses mandataires. Il peut dire oui quand ceux-ci diraient non, et il le fera dans la plupart des cas.”⁴⁹

Victor Considérant revendique une souveraineté absolue, libre, indépendante, autonome, permanente, inaliénable et imprescriptible du peuple. Le gouvernement direct du peuple par le peuple mobiliserait ainsi des assemblées regroupant l’ensemble de la population sur chaque portion du territoire. Le peuple se transformerait lui-même en s’autogouvernant. Il développerait une organisation sociale supérieure. “Investi maintenant de son autonomie, le Peuple devient être intelligent, libre, responsable. Il se charge de lui-même. Il voit les difficultés face à face et s’il ne les peut résoudre en un clin d’oeil, il ne saurait plus du moins s’en prendre à personne [...] Le peuple ayant à résoudre lui-même la situation qu’il pose, ne peut plus exiger d’autrui une solution immédiate, impossible dans l’état des idées et des choses par la contradiction même de ces idées et de ces choses”⁵⁰

L’un des précurseurs de l’anarchisme et des idées libertaires, Pierre-Joseph Proudhon formule également une critique radicale de la démocratie représentative :

“Il faut avoir vécu dans cet isolement qu’on appelle Assemblée nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l’état d’un pays sont presque toujours ceux qui le représentent”⁵¹

Un peu plus tard, les communistes des conseils ouvriers ou “conseillistes” ont émis une critique radicale de la démocratie représentative : “La démocratie parlementaire est une démocratie abjecte. Le peuple ne peut choisir ses délégués et voter qu’une fois tous les quatre ou cinq ans ; et gare à lui s’il ne choisit pas l’homme qu’il faut ! Les électeurs ne peuvent exercer leur pouvoir qu’au moment du vote ; le reste du temps, ils sont impuissants. Les délégués désignés deviennent les dirigeants du peuple ; ils décrètent les lois, forment les gouvernements, et le peuple n’a plus qu’à obéir. En règle générale, la machine électorale est conçue de telle façon que seuls les grands partis capitalistes, puissamment équipés, ont une chance de gagner. Il est très rare que des groupes de véritables opposants du régime obtiennent quelques sièges.”⁵². “Pour la classe ouvrière, la démocratie parlementaire constitue une démocratie truquée, tandis que la représentation au moyen des conseils est la démocratie réelle : la gestion directe de leurs affaires par les travailleurs.”⁵³. Les conseillistes considèrent ainsi que les conseils ouvriers qui surgissent spontanément dans les usines constituent le fondement de la démocratie ouvrière. La démocratie représentative, au contraire, ne permet pas à tous les citoyens d’exercer le pouvoir politique monopolisé par une classe de politiciens qui ne peuvent être révoqués qu’à l’occasion des élections.

Les anarchistes ont également conceptualisé le municipalisme libertaire (ou communalisme libertaire) à la suite des expériences de la Commune de 1871, de Kronstadt en 1921 ou de la guerre civile en Espagne en 1936. Elisée Reclus écrivait, par exemple que “Voter, c’est abdiquer ; nommer un ou plusieurs maîtres pour une période courte ou longue, c’est renoncer à sa propre souveraineté. Qu’il devienne monarque absolu, prince constitutionnel ou simplement mandataire muni d’une petite part de royauté, le candidat que vous portez au trône ou au fauteuil sera votre supérieur. Vous nommez des hommes qui sont au-dessus

49 Rittinghausen, Moritz (1850). La législation directe par le peuple ou la véritable démocratie. Librairie Phalanstérienne

50 Considérant, V. (1850). La solution ou le gouvernement direct du peuple. Librairie phalanstérienne. 63 p.

51 Proudhon, Pierre-Joseph (1849). Confessions d’un révolutionnaire.

52 Pannekoek, Anton (1936). Les conseils ouvriers

53 Pannekoek, Anton (1938). Remarques générales sur la question de l’organisation

des lois puisqu'ils se chargent de les rédiger, et que leur mission est de vous faire obéir."⁵⁴ Murray Bookchin envisage, pour sa part, qu'une confédération de communes libres autogérées se substitue progressivement et graduellement à l'Etat. "Tout être humain est compétent pour gérer les affaires de la société, et plus particulièrement de la communauté dont il est membre. Aucune politique n'a de légitimité démocratique si elle n'a été proposée, discutée et décidée directement par le peuple, et non par de quelconques représentants ou substituts."⁵⁵

Dans sa critique de la victoire du libéralisme, Alain de Benoist considère que la légalité, les droits de l'homme et la loi ont supplanté la politique, la souveraineté et la légitimité, que l'individu égoïste domine la communauté familiale ou nationale. L'expert et le représentant "trouve dans son élection la justification qui lui permet d'agir, non plus selon la volonté de ceux qui l'ont élu, mais selon la sienne propre"⁵⁶. Intellectuel de la nouvelle droite, il en appelle, lui aussi à la démocratie participative.

On notera également que le site Democratieparticipative.biz affichait ouvertement des positions d'extrême droite et a d'ailleurs été fermé par les autorités françaises.

De la même manière, le journaliste de Valeurs Actuelles, Geoffroy Lejeune, déclarait : "55% des Français sont pour la Remigration, idée pourtant rejetée par tous les commentateurs. Je rêve d'un monde où il n'y aurait que des sondages sur les idées, pas sur les candidats eux-mêmes". Une démocratie directe où l'on vote pour des idées et non pour des candidats pourrait ainsi réaliser son rêve.

Le concept de démocratie délibérative considère que les décisions publiques sont meilleures sur le plan rationnel et légitime si elles sont le fruit d'une délibération clarificatrice entre individus libres et égaux.⁵⁷

La constitution de 1958 qui fonde la V^e République laisse la possibilité à des formes de démocraties directes, en particulier sous la forme de référendums et notamment au niveau local. : « La loi fixe les conditions dans lesquelles les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence. [...] Dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité. [...] Lorsqu'il est envisagé de créer une collectivité territoriale dotée d'un statut particulier ou de modifier son organisation, il peut être décidé par la loi de consulter les électeurs inscrits dans les collectivités intéressées. La modification des limites des collectivités territoriales peut également donner lieu à la consultation des électeurs dans les conditions prévues par la loi. » (Article 72-1 de la Constitution de 1958).

2- Méthodes et description technologique du dispositif Hanches-citoyen.org

Afin de permettre une réutilisation facile (environ 2 heures de travail) et peu coûteuse

54 Reclus, Elisée, Lettre adressée à Jean Grave le 26 septembre 1885, publiée dans *Le Révolté*, 11 octobre 1885. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k832346/f372.image>

55 Bookchin, Murray (1993). *Une société à refaire*, éditions Écosociété.

56 De Benoist, Alain (2019). *Contre le libéralisme : la société n'est pas un marché*. Editions du Rocher, 2019

57 Blondiaux. *Le nouvel esprit de la démocratie-actualité de la démocratie participative*. 2017

(environ 40 € par an d'hébergement et de nom de domaine) du dispositif, nous en livrons ici une description.

Face aux réserves de certains élus face aux risques de débordements ou de malveillance, nous avons fait le choix d'un élargissement très progressif de l'audience du site web, d'abord non référencé par les moteurs de recherche, puis ouvert aux seuls élus du bureau et à quelques connaissances, puis à l'ensemble du conseil municipal, puis aux citoyens associés avant de l'élargir à l'ensemble de la population de Hanches en ouvrant son indexation sur les moteurs de recherche et en en faisant la publicité.

Sur le plan méthodologique, le choix a été fait d'une approche agile et expérimentale. L'expérimentation est un aveu de faiblesse. Elle consiste à admettre humblement de ne pas tout savoir. C'est pourquoi, elle pose souvent problème aux décideurs⁵⁸.

Nous avons continuellement amélioré le dispositif sans attendre d'avoir tout prévu pour le mettre en œuvre et sans chercher à tout contrôler à l'avance.

2.1- Le CMS libre et gratuit WordPress

Nous avons fait le choix d'un CMS libre, gratuit, très répandu et disposant d'une très grande communauté de développeurs afin de permettre à ce que notre dispositif puisse être reproduit et répliqué dans un grand nombre de communes sans coût pour le contribuable.

Concernant le choix du thème, c'est-à-dire la maquette graphique et les feuilles de style du site, il en existe une multitude. Nous avons, pour notre part, fait le choix du thème gratuit City Hall, mais une multitude d'autres choix sont naturellement possibles.

2.2- Les fonctionnalités et plugins utilisés

2.2.1- Émettre des propositions, les commenter et les voter

Les trois étapes initiative, débat et votation sont possibles grâce à la plateforme. Les citoyens peuvent émettre des propositions via les fonctionnalités natives de WordPress avec leurs logins. Afin d'élargir la participation, nous avons également permis de soumettre des propositions sans authentification préalable et y compris de manière anonyme. Pour cela, nous avons mis en place un formulaire web de propositions grâce au plugin gratuit "Messages soumis par l'utilisateur".

Afin de permettre des commentaires, y compris avec des images et des pièces jointes, nous avons utilisé "DCO Comment Attachment".

Pour permettre aux citoyens de "liker" ou au contraire de proposer plutôt un "pouce vers le bas" sur les articles de propositions, mais aussi de décisions du conseil municipal, nous avons utilisé le plugin gratuit "Comme WTI Message" dont l'avantage est d'empêcher à la même adresse IP de citoyen de pouvoir voter plusieurs fois. Ce plugin permet aussi d'afficher un widget qui affiche les publications ayant reçu le plus de "likes". Cela permet de créer une émulation entre les auteurs.

Avec la même idée, nous avons aussi utilisé le plugin gratuit "Authors Posts Widget" afin d'afficher la liste des contributeurs et le nombre de leurs contributions.

Grâce au plugin gratuit "Ultimate Member", nous permettons à chaque auteur de disposer d'une page avec sa description et sa photo.

Les citoyens qui font des propositions sont invités à mobiliser leurs réseaux sociaux afin de

⁵⁸ Clément, Bertholet, Laura, Létourneau, Ubérisons l'Etat avant que d'autres ne s'en chargent, Paris, Armand Colin, 2017

leur faire savoir avec une republication directe via le plugin gratuit "Sassy Social Share". Chaque article de WordPress y invite via la phrase "Informez votre réseau de cette proposition et incitez vos amis à voter pour elle" paramétrée depuis "Sassy Social Share". Grâce au plugin gratuit "BT Comments", l'ensemble des commentaires peut être affiché sur une page.

Afin qu'élus et citoyens puissent suivre l'état d'avancement de toutes ces propositions, elles sont classées en catégories : "mises en oeuvres" / "en cours de réalisation" / "à l'étude" / "abandonnées".

Certains citoyens ont également émis le souhait que les projets en cours de délibération au sein des commissions municipales soient systématiquement publiés sur la plateforme afin d'en permettre la délibération dans un cadre plus ouvert. Une catégorie dédiée ("les projets en cours de délibération au sein des commissions municipales") pourrait ainsi être ajoutée au sein de la plateforme.

2.2.2- Commenter les décisions du Conseil Municipal et les voter

Les commentaires d'articles sont nativement possibles via WordPress, mais nous avons ajouté le plugin gratuit "Comme WTI Message" afin de permettre de liker des décisions du conseil municipal.

Afin de pouvoir analyser les contenus produits, nous avons utilisé le plugin gratuit "WordPress Comments Import & Export".

2.2.3- Signaler des lieux précis sur une carte

Nous avons créé une carte Google Map ouverte en écriture et l'avons encapsulée à l'intérieur d'une page WordPress afin d'en permettre l'annotation directe par les citoyens. Il est, en effet, parfois plus commode de faire une proposition sur un site géographique précis plutôt qu'avec des mots.

2.2.4- Participer en visioconférences à des commissions totalement ouvertes via l'agenda de la plateforme

Le plugin gratuit "The Events Calendar" a été utilisé afin d'afficher des événements autour de la démocratie numérique sur la commune.

En complément de la communication écrite, des visioconférences sont ainsi proposées via l'agenda de la plateforme. Ainsi, une première visioconférence a été organisée sur Google Meet le 21 mai 2021 via la plateforme et annoncée sur le groupe Facebook Hanches & ses alentours. Concernant les outils de visioconférences, il en existe de multiples : Jitsi, Google Meet, Zoom...

2.2.5- Contribuer à la rédaction de la charte de la plateforme

Hanches-citoyen.org a fait le choix de rester équidistant entre les élus et les citoyens afin d'éviter deux écueils :

- n'être qu'un instrument de communication politique entre les mains des élus et être ainsi délaissé par les citoyens à cause de son manque d'indépendance
- n'être qu'un lieu d'échange totalement indépendant entre citoyens dont les

propositions n'auraient alors aucune influence sur les élus et sur leurs décisions

Le choix d'une plateforme neutre, indépendante et équidistante entre les élus et les citoyens était justifié par le souci de la bonne participation des citoyens. On observe, en effet, que la participation citoyenne est très faible lorsque l'initiative est prescrite par les pouvoirs publics⁵⁹

Une charte a été rédigée afin de partager ces règles. Elle a aussi été soumise à une écriture collaborative en ayant recours aux fonctionnalités de Google Drive. 2.2.6- Contribuer à la rédaction d'un article académique de restitution de l'expérimentation

2.2.7- Lire les actualités sur la commune et sur la cyberdémocratie

Une veille sur la commune et sur la cyberdémocratie est proposée. Elle est semi-automatisée grâce au plugin gratuit "CyberSEO Lite (CyberSyn)". Ce plugin est un agrégateur de flux RSS.

La technologie RSS est accessible sur de nombreux sites web et sources de presse dont on peut obtenir un flux d'informations afin de mettre en surveillance tout nouvel article. Par exemple, le flux RSS du site de l'Observatoire International de la Démocratie Participative se présente de la manière suivante : <https://oidp.net/rss/rss1.php>. Il permet de surveiller automatiquement toute nouvelle publication sur ce site. Avec le plugin CyberSEO, il est possible d'automatiser la republication sur WordPress de ces articles en choisissant le nom d'une catégorie d'articles dans laquelle publier ("Syndicate this feed to the following categories"), d'un auteur ("Attribute all posts to the following user" dans notre cas nous avons créé un compte du nom de "Jesuisun Robot"), et surtout un statut ("Posts status" "brouillon" = "save as draft" si on souhaite effectuer une validation humaine préalable ou "publié" = "publish immediately" si on souhaite automatiser complètement).

La technologie RSS s'applique également à des sources bien plus vastes comme Google Actualités que nous avons ainsi mis en surveillance afin de republier tout nouvel article de presse qui évoquerait notre commune. Les flux RSS sont les suivants :

<https://news.google.com/rss/search?>

[&hl=fr&gl=FR&scoring=n&num=250&q=Hanches+Eure+Loir&ceid=FR:fr](https://news.google.com/rss/search?&hl=fr&gl=FR&scoring=n&num=250&q=Hanches+Eure+Loir&ceid=FR:fr)

<https://news.google.com/rss/search?&hl=fr&gl=FR&scoring=n&num=250&q=%22cyberdemocratie%22&ceid=FR:fr>

etc...

L'inconvénient pour une commune comme la nôtre est qu'elle est polysémique et peut générer du "bruit documentaire" c'est-à-dire des réponses non pertinentes, relatives à l'anatomie humaine par exemple. Dans un premier temps, nous avons expérimenté une veille automatique sur notre commune mais avons finalement opté pour une validation humaine dans la mesure où des articles de faits divers sans grand intérêt apparaissent automatiquement sur la plateforme.

Afin de permettre une attribution automatique d'images mises en avant pour ce type d'articles selon les catégories, nous avons utilisé le plugin gratuit "Quick Featured Images" qui permet de paramétrer ce type d'"image par défaut".

Afin de permettre aux citoyens et aussi plus particulièrement aux élus de suivre les nouveaux articles correspondant aux thématiques (et aux commissions) qui les intéressent, nous leur permettons de s'abonner par courriel à toute nouvelle publication correspondant à

59 Dominique, Cardon, « La participation en ligne », Réseau Canopé, Idées économiques et sociales », n° 173, 2013, p. 33 à 42

telle ou telle catégorie via le plugin gratuit "S'abonner à la catégorie".

2.2.8- Coûts, sécurité et sauvegarde

Notre site est hébergé chez le leader français de l'hébergement de sites web OVH. Cette prestation dans le cloud souverain, nous coûte moins de 40 € par an (hébergement et nom de domaine inclus).

Nous utilisons également le plugin gratuit "UpdraftPlus - Sauvegarde/Restauration" afin d'effectuer des sauvegardes automatiques régulières.

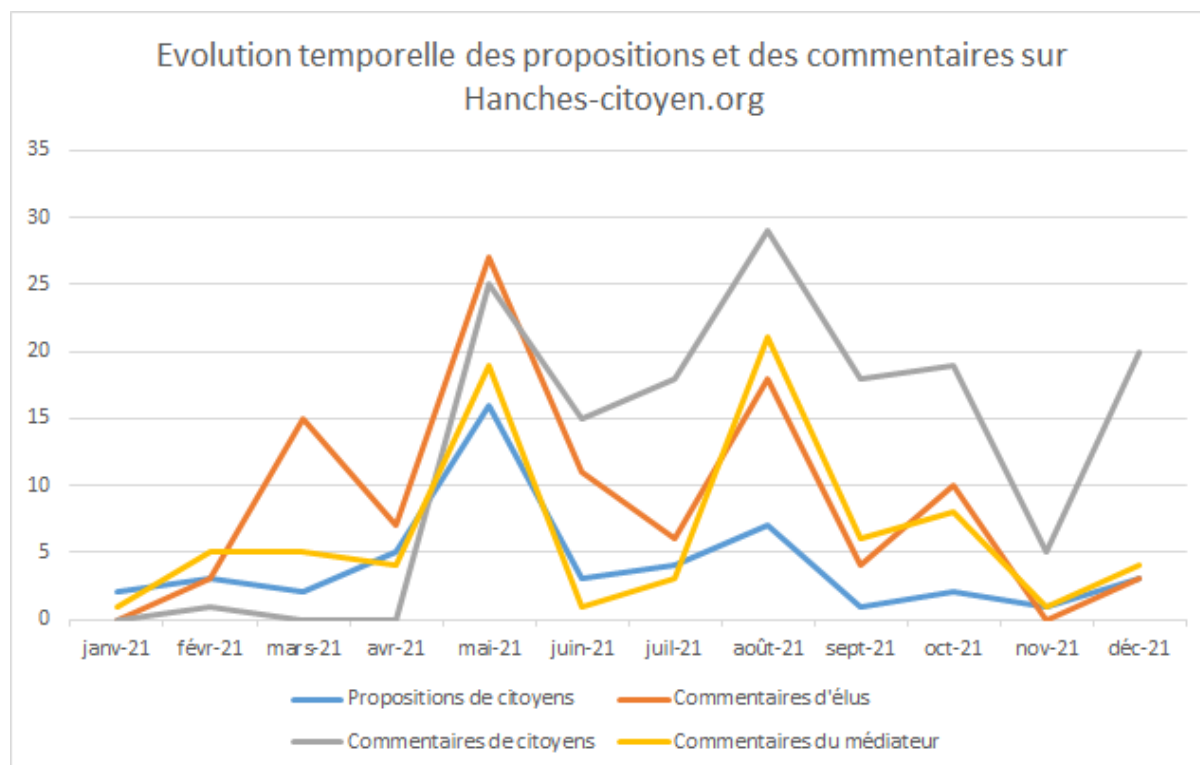
Enfin, nous utilisons le plugin gratuit "Akismet Anti-Spam" pour éviter les spams dans les commentaires du site. En seulement 5 mois, nous avons, en effet, reçu près d'un millier de commentaires de ce type provenant de tous les pays du monde et cherchant à améliorer le référencement et le trafic web de leurs sites.

3- Résultats de l'expérimentation

3.1- Statistiques quantitatives de l'expérimentation

3.1.1- Statistiques de production via WordPress

Entre le 20 janvier 2021, date de création de la plateforme et le 1^{er} août 2022, 107 propositions ont été formulées par les citoyens, 68 l'ont été sous forme de propositions écrites et 39 sous la forme de sites signalés sur la carte du territoire. 445 commentaires ont été rédigés dont 128 par seulement 8 élus. 96 comptes authentifiés et non anonymes ont été créés sur la plateforme.



On observe la plus forte participation des élus pendant la phase de tests puis au moment du lancement officiel de la plateforme en avril-mai 2021. Mais les élus vont progressivement moins répondre aux propositions et aux commentaires des citoyens à partir de septembre 2021 pour laisser le maire et l'adjoint à la communication, seuls, s'en charger.

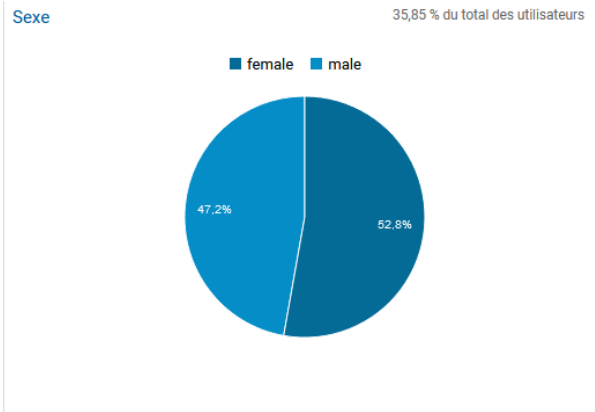
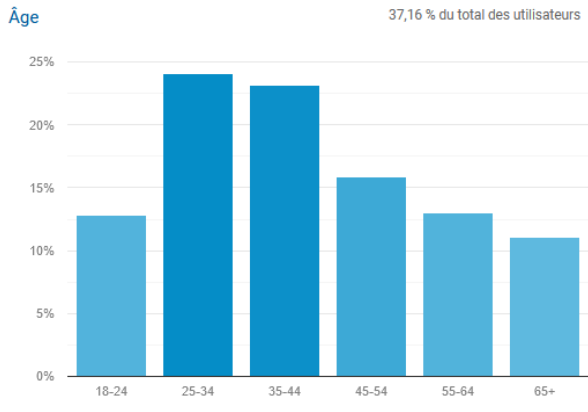
3.1.2- Statistiques de consommation via Google Analytics

Entre le 20 janvier 2021, date de sa création et le 1^{er} août 2022, date des derniers relevés statistiques, la plateforme a été consultée par 3676 utilisateurs ayant généré 9932 sessions. La population ayant visité la plateforme est, sans surprise une population plutôt locale :

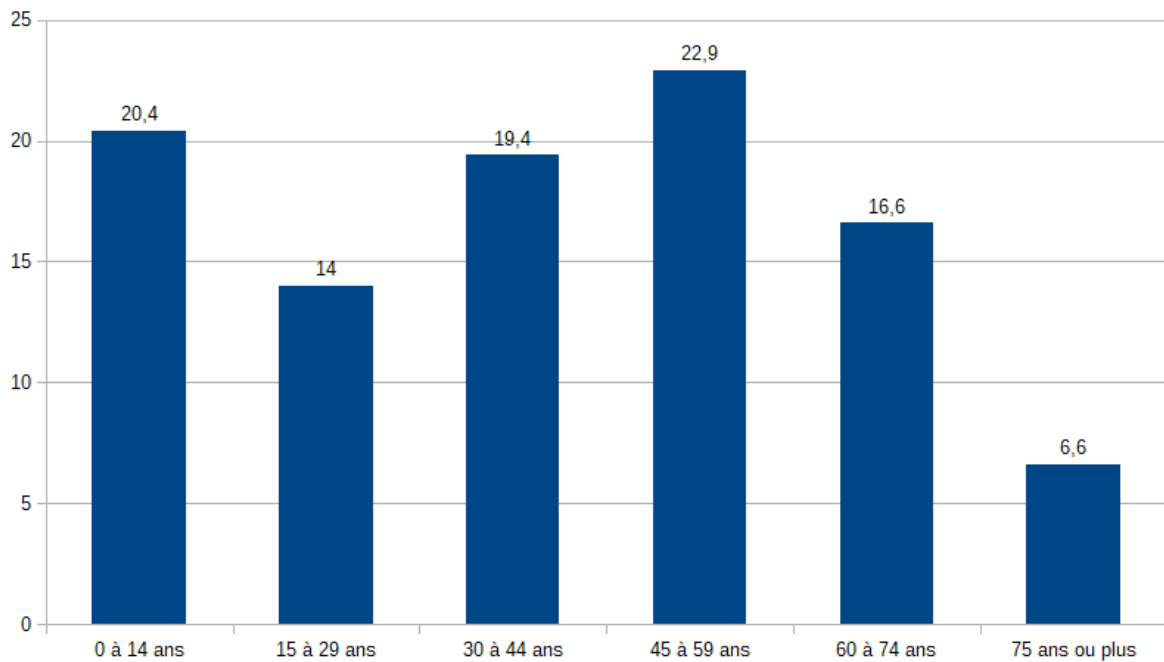
	3 676 % du total: 100,00 % (3 676)
1. Paris	832 (19,73 %)
2. (not set)	587 (13,92 %)
3. Chartres	575 (13,64 %)
4. (not set)	390 (9,25 %)
5. Epernon	189 (4,48 %)
6. Ashburn	70 (1,66 %)
7. Bordeaux	54 (1,28 %)
8. Lyon	52 (1,23 %)
9. Rambouillet	50 (1,19 %)
10. (not set)	47 (1,11 %)

Parmi les visiteurs localisés, nous avons plus de 59 % de locaux. Si nous considérons que cette proportion est la même pour les 1442 visiteurs non localisés, par extrapolation, nous pouvons considérer qu'il y a eu 1673 visiteurs uniques locaux ce qui sur une population de 2701 habitants au dernier recensement représente près de 62 % de la population totale. Cette proportion ne prend pas en compte le fait que les 2701 habitants ne sont pas tous en âge de voter, qu'il peut y avoir plusieurs citoyens dans un même foyer et donc derrière une même adresse IP mais aussi que les adresses IP peuvent être variables.

Les femmes semblent légèrement surreprésentées parmi les visiteurs de la plateforme et la classe des 25-34 ans, tous genres confondus, y est la plus importante :



Si on compare avec la démographie du village au dernier recensement de 2017 publiée sur le site de l'Insee, on observe une légère surreprésentation des 25-34 ans et une légère sous-représentation des 45-54 ans sur la plateforme. Il existe aussi une sous-représentation assez évidente des moins de 14 ans qui ne s'intéressent évidemment pas encore à la chose publique ou qui naviguent sur le web à partir du compte Google de leurs parents :

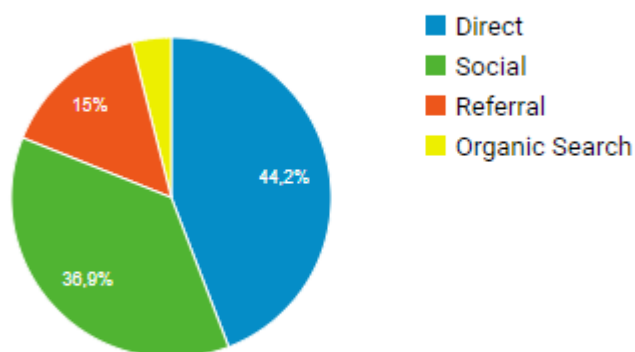


Les visiteurs utilisent en majorité un smartphone :



Ils viennent majoritairement directement sur le site :

Principaux canaux



Acquisition	
Utilisateurs ↓	
	408
1 ■ Direct	189
2 ■ Social	158
3 ■ Referral	64
4 ■ Organic Search	17

Puis via les réseaux sociaux (notamment via le groupe Facebook Hanches & ses alentours) :

Réseau social	Utilisateurs ↓	Utilisateurs	Contribution au total : Utilisateurs ↓
	158 % du total: 38,73 % (408)	158 % du total: 38,73 % (408)	
1 ■ Facebook	104	64,60 %	
2 ■ LinkedIn	48	29,81 %	
3 ■ WordPress	6	3,73 %	
4 ■ Twitter	3	1,86 %	

Parmi ceux qui viennent d'autres sites, la plupart viennent du site de la commune :

Source	Utilisateurs	Utilisateurs	Contribution au total : Utilisateurs
	64 % du total: 15.69 % (408)	64 % du total: 15.69 % (408)	
1. ville-hanches.fr	45	67.16 %	
2. lechorepublicain.fr	8	11.94 %	
3. bibliotheque-numerique.fr	3	4.48 %	
4. webmail.sfr.fr	3	4.48 %	
5. search.lilo.org	2	2.99 %	
6. taskmonk.io	2	2.99 %	
7. fr.wikipedia.org	1	1.49 %	
8. mail02.orange.fr	1	1.49 %	
9. messageriepro3.orange.fr	1	1.49 %	
10. zimbra.aliceadsl.fr	1	1.49 %	

3.1.3- Mesures d'impacts sur la politique municipale

Un suivi public et transparent des propositions a été mis en œuvre. Au 1^{er} août 2022, 9 propositions sont toujours en attente de la réponse d'un élu, 27 sont à l'étude, 18 sont en cours de réalisation et 5 sont mises en œuvre.

3.2- Enquêtes qualitatives, entretiens et discussion

3.2.1- Entretiens

3.2.1.1- Avec des élus

Au cours des entretiens préliminaires, quelques élus expriment du scepticisme, une réserve et une inquiétude face à leur capacité à répondre aux demandes générées, à la difficulté à distinguer les demandes individuelles faites sur le site officiel de la mairie par rapport aux suggestions et propositions dans l'intérêt général de la commune faites sur la plateforme de démocratie participative. Mais c'est surtout la crainte de possibles critiques et expressions malveillantes de la part des citoyens qui est mise en avant par ces élus. L'expression libre, parfois hostile des citoyens de la commune sur le groupe Facebook "Hanches & ses alentours" au sujet d'arbres tombés sur les chemins ou du déneigement des voies... est parfois mise en avant pour s'opposer à l'élargissement de la visibilité du compte-rendu des séances du Conseil municipal⁶⁰ et encore moins pour ouvrir les décisions des élus à la discussion publique. L'expression parfois irrespectueuse des citoyens anonymes et donc irresponsables est parfois dénigrée comme relevant de "discussion de bar" appartenant à une sphère inférieure de profanes, de populistes. Certains élus ont peur de retrouver sur cette plateforme l'animosité qui règne sur les réseaux sociaux. Ils considèrent que ce n'est pas leur rôle de répondre aux citoyens, qu'ils ne se sont pas engagés pour ça. Ils veulent bien examiner leurs propositions mais pas répondre aux questions ou aux commentaires. Dans ces conditions, certains élus ont demandé à ce que les citoyens ne puissent pas contribuer de manière anonyme. L'anonymat pourrait pourtant favoriser la participation, tout comme le vote à bulletin secret favorise davantage la liberté d'expression que le vote à main levée. Il est peut-être aussi techniquement plus facile pour certains citoyens, peu à l'aise avec le numérique, de contribuer via un simple formulaire que de devoir créer un compte. Par contre, l'anonymat peut aussi déresponsabiliser les citoyens des propos qu'ils tiennent

60 Cette diffusion ne se substitue pas à l'obligation légale qui impose l'affichage à la mairie et sur son site officiel de ce compte-rendu dans un délai d'une semaine (cf Code général des collectivités territoriales, article L2121-25 du CGCT, https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031038649)

publiquement et avoir un impact négatif sur la qualité des contributions.

Certains élus et fonctionnaires ont parfois une relation difficile et conflictuelle avec des citoyens râleurs et capricieux qui les considèrent parfois comme un service après vente et qui se considèrent comme des “clients rois” à qui tout est dû. Mais cette inquiétude des élus peut aussi parfois être considérée comme excessive au regard du risque réel lié à la simple expression libre des citoyens. Néanmoins, ces élus expriment aussi parfois indirectement à cette occasion la crainte d’être dépassés, de voir le projet leur échapper, et, par conséquent, le besoin de bien cadrer et de le contrôler. Ils pourraient, en effet, considérer cette démarche participative concrète comme une perte de contrôle, une concurrence, une remise en question de leurs positions établies, de leurs monopoles de décisions, et de leurs prérogatives. Ils pourraient craindre de devoir travailler davantage et de devoir rendre des comptes, de voir leur mandat devenir impératif et de n’être plus que de simples mandataires. Plus généralement, ils pourraient aussi se sentir menacés face à un possible remplacement de la démocratie représentative d’élus par une démocratie directe de citoyens ou par une surveillance du pouvoir par le peuple, un contre-pouvoir, une “contre-démocratie”⁶¹.

Parmi les réticences observées chez les élus, bien que ce ne soit que rarement explicité, quelques-uns sont peut-être également inquiets face à la perspective de devoir s’exprimer à la fois à l’écrit et sur un support numérique, la maîtrise de l’un comme de l’autre leur étant parfois difficile. Par ailleurs, le caractère non irréversible de ce type de communication écrite sur le web, à la différence de l’imprimé, n’a pas toujours bien été assimilé.

Au cours de l’expérimentation, on a ainsi observé que de nombreux élus ne surveillaient pas la plateforme, ne s’y abonnaient pas par courriel et surtout, ne répondaient pas directement et “immédiatement” eux-mêmes aux questions et aux propositions citoyennes, préférant que ce soit l’adjoint à la communication ou le médiateur de la plateforme qui s’en chargent à leur place⁶². Cette réticence à échanger directement avec les citoyens s’explique probablement par une réticence à mettre leur contribution sur le même plan que celle des citoyens, par une réticence à ce que leurs connaissances et que leurs compétences puissent être discutées par eux et que leur autorité puisse être partagée avec eux. D’autres ont aussi tout simplement le respect des décisions collégiales ou encore la peur de s’exposer, de prendre l’initiative de répondre, de mal faire ou d’être critiqués pour leurs écrits par d’autres élus ou par les citoyens.

Si de nombreux élus éprouvent une difficulté à reconnaître humblement leurs propres limites et le potentiel qui existe parmi les foules de citoyens, il faut néanmoins reconnaître que d’autres élus considèrent, au contraire, l’initiative de démocratie participative comme l’opportunité de collaborer dans la transparence et la confiance avec les citoyens et de rendre ainsi plus efficaces leurs prises de décisions. C’est sur ces élus que les projets de démocratie participative peuvent s’appuyer.

Mais la conception d’autres élus au sujet de la démocratie participative se limite parfois à faire du marketing politique ou de la communication institutionnelle autour d’un sujet à la

61 Pierre, Rosanvallon, La contre-démocratie. La politique à l’âge de la défiance, Paris, Seuil, 2014

62 Ce phénomène a déjà été observé avec le crowdsourcing appliqué aux projets de numérisation du patrimoine imprimé par Ben Brumfield qui constate que près de 20 % des commentaires rédigés au sujet de manuscrits médiévaux proviennent finalement de professionnels et non de simples amateurs. Mais ceux-ci ont préféré envoyer les courriels plutôt que de contribuer directement sur la plateforme pour les mêmes raisons

(<https://manuscripttranscription.blogspot.com/2013/10/a-greshams-law-for-crowdsourcing-and.html>)

mode. Il s'agit surtout d'une stratégie "attrape-voix" de "citizen washing" assez similaire au "green washing". Comme l'écrit le Professeur de droit public Charles-André Dubreuil, Ils ont "profité des nouvelles technologies pour en faire de véritables instruments de marketing politique grâce auxquels ils souhaitent donner l'impression de se rapprocher de leurs électeurs, d'être à leur écoute et de dialoguer avec eux"⁶³.

D'ailleurs, certains élus considèrent ainsi le sujet de la démocratie participative comme relevant de la seule commission communication. Dans cette conception, la démocratie participative est considérée comme un moyen de communiquer et de donner l'impression d'être à l'écoute et non comme un moyen d'améliorer la gouvernance et de prendre de meilleures décisions. Dans ces conditions, les contenus proposés par les citoyens risquent de ne pas être pleinement pris en compte. Les citoyens n'auront aucun retour sur leurs contributions et pourront se sentir, à juste titre, manipulés. Le risque est alors important de créer de la frustration. Dans cette conception superficielle de la démocratie participative, elle est une fin en soi, soit une simple manière de développer l'engagement et l'empowerment des citoyens et non un moyen d'améliorer la prise de décisions publiques. De ce point de vue, la démocratie participative est assez rarement considérée comme un changement plus profond du modèle de gouvernance ni un réel moyen d'améliorer leurs prises de décisions et d'améliorer l'efficacité de leurs politiques publiques. Cette conception se retrouve aussi parfois mise en œuvre par de coûteuses plateformes de la civic tech. Ainsi, aux USA, un quart des dépenses IT des gouvernements seraient lié à la civic tech⁶⁴ qui permettent aux élus de communiquer autour de leur sens de l'ouverture mais laissent finalement très rarement la possibilité aux citoyens de participer réellement au processus de prises de décisions ni même de pouvoir simplement les discuter.

3.2.3- Enquête auprès des citoyens et des élus

3.2.3.1- Les répondants

En mars 2022, un questionnaire a été communiqué aux élus et aux citoyens par courriel, via le bulletin municipal et via les réseaux sociaux. 60 personnes y ont répondu, 46 citoyens (sur 2700 habitants), 11 élus (sur 21 élus) et 2 indéterminés.

3.2.3.2- Les fonctionnalités utilisées et le niveau d'engagement

Parmi les fonctionnalités offertes par la plateforme, la lecture des propositions citoyennes est la plus utilisée (61 %) suivie par la lecture des décisions du conseil municipal (42, 4%), la lecture d'articles d'actualités (32, 2%).

Des fonctionnalités moins passives et plus participatives ont également été utilisées selon les déclarations des répondants : la formulation de commentaires (18, 6 %), suivie par la formulation de propositions (16, 9 %), les votes sous forme de "likes" (13, 6 %), les signalements sur la carte du territoire (11, 9 %)

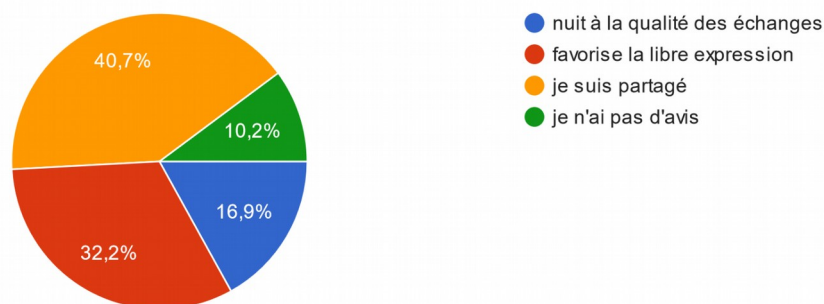
63 Charles-André, Dubreuil, « L'e-democratie au service de la démocratie locale », AJDA L'Actualité juridique. Droit administratif, n° 24, 2018, p. 1383-1391

64 Davis, Autissier, Denis, Debrosse, Valérie, Lehmann, Emily, Metais-Wiersh, Démocratie participative digitale, Paris, EMS Editions, 2019

3.2.3.3- L'anonymat

Pensez-vous que l'anonymat sur Hanches-citoyen.org...

59 réponses



Concernant l'anonymat, 19 citoyens (32, 2 %) considèrent qu'il favorise la libre expression contre 10 (16, 9 %) qui estiment, au contraire, qu'elle nuit à la qualité des échanges.

Il est très intéressant de remarquer que les élus considèrent plutôt que l'anonymat nuit à la qualité des échanges et que les citoyens y sont, au contraire, plutôt favorables :

L'anonymat...	... favorise la libre expression	... nuit à la qualité des échanges	Total
Citoyens	17 (77, 27 %)	5 (22, 73 %)	22 (100 %)
Elus	1 (16, 67 %)	5 (83, 33 %)	6 (100 %)
Indéterminé	1	0	1

Les élus, qui, pour leur part, ne sont pas anonymes sur la plateforme, pourraient ainsi préférer qu'il soit demandé de mieux contrôler l'expression des citoyens afin, de leur point de vue, d'en améliorer la qualité. Dans les commentaires au sujet du caractère positif et constructif des propositions citoyennes, l'ensemble des élus qui se sont exprimés (3 / 3) établissent également une corrélation entre l'anonymat et le caractère négatif et non constructif des commentaires comme nous le verrons plus tard.

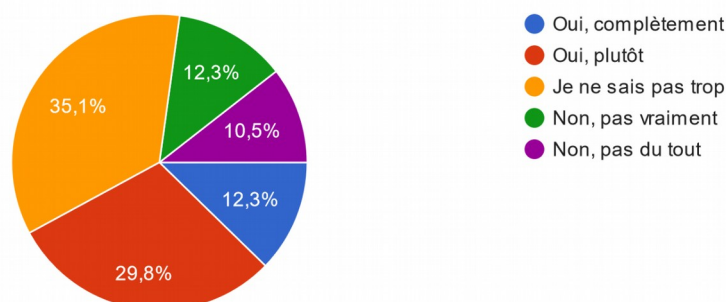
Les citoyens semblent, pour leur part, souhaiter maintenir l'anonymat et défendre leur liberté d'expression sans entrave mais aussi peut-être en assumant moins la responsabilité de leurs propos. A ce sujet, un citoyen conclut ainsi dans un commentaire que l'anonymat "aide certains à s'exprimer plus facilement et, à l'inverse, des personnes se permettront des critiques acerbes mais aucunement constructives".

L'hypothèse selon laquelle l'anonymat favoriserait quantitativement le nombre de contributions mais diminuerait, qualitativement, leur caractère positif et constructif pourrait être vérifiée en expérimentant sur un an le passage à des contributions non anonymes. Il resterait cependant difficile techniquement d'empêcher l'emploi de faux noms. Et il serait également peut-être difficile de justifier la non prise en compte de l'avis majoritairement exprimé par les répondants au sujet de l'anonymat de la plateforme.

3.2.3.4- La prise en compte des propositions citoyennes par les élus

Estimez-vous, que les contributions citoyennes ont été entendues et seront étudiées par les élus ?

57 réponses



Une majorité de 24 répondants (soit 42, 1 %) considère que les contributions citoyennes ont plutôt ou complètement été entendues et seront étudiées par les élus. Une minorité de 13 répondants (22, 8 %) considère, au contraire, qu'elles ne l'ont pas vraiment ou pas du tout été.

Si on compare, de nouveau, les réponses des citoyens avec celles des élus, on constate que les citoyens sont beaucoup plus partagés au sujet de la prise en compte par les élus des propositions citoyennes. Pour leur part, aucun des 10 élus ayant répondu à cette question, n'a déclaré que les propositions citoyennes ne seraient pas prises en compte.

Les contributions citoyennes...	... ont plutôt ou complètement été entendues et seront étudiées par les élus	... n'ont pas vraiment ou pas du tout été entendues et étudiées par les élus	Total
Citoyens	14 (51,85 %)	13 (48, 15 %)	27 (100 %)
Elus	10 (100 %)	0	10 (100 %)

Un citoyen s'interroge, en commentaire, de la manière suivante : *“Est-ce que les élus regardent vraiment la plateforme ?”*, un autre déclare que ce qui est *“pris en compte, très peu, trop peu !”*, une autre n'a *“personnellement pas vu de réponse ni de mise en place suite à [sa] suggestion qui était simple et peu coûteuse mais [il] laisse le temps au temps, tout ne peut pas être fait dès la demande”*. Un citoyen remarque qu'*“il y a souvent des réponses comme “c'est en cours, nous reviendrons vers vous bientôt sur le sujet” ou des réponses plutôt évasives. Ou bien encore ce n'est pas nous, mais la région (exemple sur le sujet des trottoirs). Second exemple sur le sujet des pistes cyclables par exemples. Lors de discussion, il aurait été plus constructif de répondre oui c'est en cours, voici les tracés en cours d'étude, ou bien indiquer l'avancement du projet et les informations liées au sujet.”*. Un autre citoyen encore estime que *“seule une petite minorité d'élus est active”*. Un citoyen s'interroge aussi sur la sincérité de la démarche et suggère que les élus sont simplement *“tenus par des directives régionales, nationales”* et qu'il s'agit *“juste aussi pour eux se donner bonne conscience...”*. Un citoyen comprend tout à fait que *“les élus ne peuvent*

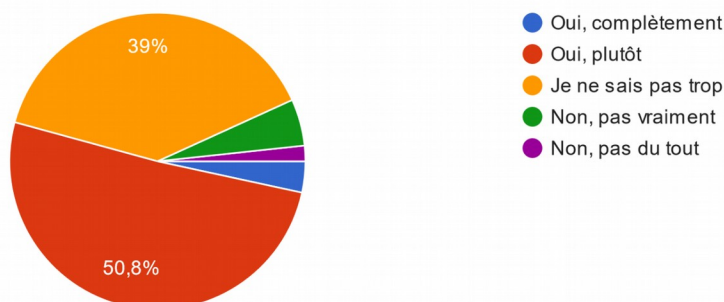
répondre favorablement à toutes les propositions mais il est important d'apporter une réponse écrite à chaque proposition sur la plateforme. Cela est une marque de respect pour le contributeur". Un citoyen estime également qu'"il faut organiser un vrai retour d'information aux intervenants après un tri entre polémique et proposition.". Enfin, un citoyen écrit que "cette plateforme permet de donner la parole aux habitants, très bien, reste aux élus à prendre en considération ce qui s'avère nécessaire pour le bien des habitants et de leur porte monnaie."

Un élu considère, pour sa part, que "chaque demande est analysée en bureau. Certaines ont donné lieu à des résultats concrets" et un autre que "le but est tout de même de prendre en compte les propositions citoyennes, après tout dépendra de celles-ci".

3.2.3.5- Le caractère positif et constructif des commentaires exprimés par les citoyens

Estimez-vous, que les commentaires exprimés par les citoyens sont suffisamment positifs et constructifs ?

59 réponses



Une majorité de 32 répondants (54,2 %) estiment que les commentaires exprimés par les citoyens sont suffisamment positifs et constructifs, plutôt ou complètement. Seuls 4 répondants (6,8 %) considèrent qu'ils ne le sont pas vraiment ou pas du tout.

Les commentaires exprimés par les citoyens sont...	... suffisamment positifs et constructifs	... pas vraiment ou pas du tout positifs ou constructifs	Total
Citoyens	26 (89,66 %)	3 (10,34 %)	29 (100 %)
Elus	6 (85,71 %)	1 (14,29 %)	(100 %)

A cette question, les réponses des élus ne sont pas significativement différentes de celles des citoyens.

Dans les analyses qui suivent, au sujet des contributions que nous avons faites en triple aveugle et avec l'aide de deux intelligences artificielles différentes d'analyse du sentiment, nous avons mesuré que les commentaires positifs et constructifs étaient nettement plus nombreux (46 %) que les commentaires critiques ou ambivalents (25 %).

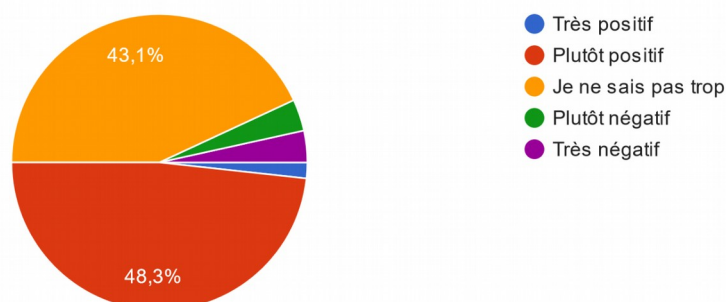
Un citoyen considère que les commentaires "négatifs cela doit être non anonymes". Un autre que "fort heureusement ce n'est pas une majorité". Un autre encore que "cela permet toutefois de mesurer les inquiétudes".

Un élu considère que *“malheureusement ce sont souvent les mêmes personnes qui s'expriment négativement, les positifs restent anonymes!!!”*, un autre élu que *“très peu de demandes concrètes de la part des citoyens. Mais le peu est très positif. Beaucoup trop de commentaires de mauvaise foi. (ANONYME)”*. Un dernier élu abonde dans ce sens en écrivant que *“pour les personnes qui s'identifient les commentaires sont constructifs, pour les anonymes, beaucoup moins.”*. Enfin, une élue s'engage à *“être plus présente sur cette plateforme en espérant y lire des remarques constructives”*.

3.2.3.6- Le bilan de la plateforme après une année d'expérimentation

Comment évaluez-vous le bilan de la plateforme après une année d'expérimentation ?

58 réponses



29 répondants (50 %) évaluent le bilan de la plateforme après une année d'expérimentation comme plutôt positif ou très positif. Seuls 4 répondants (6,8 %) évaluent ce bilan comme plutôt négatif ou très négatif.

Le bilan de la plateforme est...	... positif ou très positif	... négatif ou très négatif	Total
Citoyens	24 (85,71 %)	4 (14,29 %)	28 (100 %)
Elus	7 (100 %)	0	7 (100 %)

Un citoyen a l'impression *“que peu utilise et toujours les mêmes”*. Un autre qu'il y a *“malheureusement trop peu de participation des habitants”* ou encore que *“la plateforme contribue aussi à mieux faire connaître le compte-rendu du Conseil municipal et à mieux impliquer les citoyens”*. Un autre citoyen considère aussi que la plateforme n'a *“aucune utilité”* et encore autre affirme : *“je déteste le site”*. Enfin, un possible agent municipal considère que *“les gens en profitent pour dénigrer le travail des agents de la commune . Derrière un écran c'est tellement plus facile de parler. Je n'aime pas du tout se site. Les citoyens ne savent pas donner leurs avis avec bienveillance, C'est un cracheur de venin !”*. Un élu considère qu'*“il y a quand même eu un peu de participation, des commentaires et des réactions. Certains ont permis de développer la réflexion d'autres d'intervenir en conséquence.”*. Un autre élu écrit : *“je ne sais pas ce qui était attendu comme résultat par la commission communication, mais la plate-forme à quand même été bien utilisée.”* Un troisième élu estime que *“l'idée est excellente mais on arrive à un réseau social facebook ou le commentaire l'emporte sur la proposition pour faire avancer les choses.”*. Un autre élu considère qu'*“il faut encore donner du temps à ce mode d'expression qui petit à petit va*

arriver à maturation.” Et enfin, un autre élu conclut que *“cette plateforme est une bonne idée qui mérite d’être mieux connue et de devenir un outil de citoyenneté participative constructif. Elle doit maintenant rentrer dans les usages et je pense que ce n’est pas encore le cas. Elle doit aussi, comme tout espace de libre expression, faire avec son lot de commentaires désobligeants, ou de personnalités qui déversent leur mécontentement de façon plus ou moins convenable. Il faut pouvoir les encadrer lorsque cela est nécessaire et apprendre à y répondre avec diplomatie. Tout comme sur les réseaux sociaux le rôle des modérateurs est essentiel.”*

Précisons à ce sujet que la modération permet effectivement de rappeler parfois la charte de la plateforme et les règles élémentaires de courtoisie, ou encore rassurer les citoyens concernant la prise en compte de leurs propositions et la réponse prochaine qui leur sera apportée. Néanmoins, cette modération ne saurait suffire ni se substituer à l’implication directe des élus sur la plateforme qui seuls peuvent apporter des réponses aux citoyens au sujet des projets dont ils ont la charge et dont ils connaissent le contenu. Chacun devrait ainsi pouvoir y assumer ses propres responsabilités.

3.2.3.7- Les suggestions d’améliorations de la plateforme

Concernant les suggestions afin d’améliorer la plateforme, un citoyen considère que *“l’ergonomie est perfectible. La page d’accueil est beaucoup trop dense, il faudrait la simplifier.”*. Un autre estime qu’*“un classement par thème serait plus lisible”* alors que la plateforme propose pourtant déjà un classement reprenant les thèmes des commissions municipales. Un autre citoyen propose de *“faciliter le tri des commentaires et réponses récents”*.

Plusieurs citoyens proposent une fonctionnalité d’abonnement via des notifications par courriels à des catégories du site pourtant déjà existante mais qui a été finalement enlevée faute d’utilisateurs et dans un esprit de simplification : *“il serait bien d’être informé par courriel de mise à jour... on ne peut pas se connecter à tous nos sites régulièrement.”*, *“Notifications ?”*, *“avec panneau pocket on est averti d’une nouvelle page, ce n’est pas le cas avec le site internet...”*, *“Qu’elle soit sous forme d’application avec des notifications d’activité pour être plus accessible et favoriser la consultation et la participation.”*

Un citoyen suggère de *“Publier via Facebook”*. Il est vrai que seules les informations les plus importantes sont relayées sur le groupe Facebook de la commune et que certaines des fonctions de la plateforme pourraient être finalement remplies directement par Facebook avec une audience bien plus large car les citoyens y sont déjà présents nativement au lieu de chercher à les attirer sur une plateforme extérieure. Néanmoins, les fonctionnalités de structuration, de classement et de suivi des propositions, mais aussi d’annotation sur une carte seraient rendues plus difficiles via Facebook. Si la possibilité de partager une proposition sur les réseaux sociaux est déjà offerte depuis la plateforme actuelle, nous pourrions aussi synchroniser la publication de contenus avec les réseaux sociaux via des outils comme IFTT.

Pour finir, de multiples suggestions concernent la communication autour de la plateforme : *“des séances de discussions en direct avec des élus via teams ou autre”* ont déjà été expérimentées avec Google Meet, mais il faudrait continuer à proposer de telles réunions ouvertes à tous en visio.

D’autres personnes suggèrent *“plus de publicités pour la faire connaître peut-être, je ne suis pas sûre que tous les Hancois soient informés du fait que cette plate-forme existe pour poser des questions relatives à leur quotidien.”*. D’autres encore proposent de *“communiquer sur l’existence de cette plateforme en déposant des flyers dans les boîtes*

aux lettres, informer les commerçants pour qu'ils en informent leur clientèle...” ou encore “plus de publicité pour la faire connaître grand nombre de personnes posent des questions sur FB sans passer par la plate-forme parce qu'ils ne la connaissent pas” ou encore “faire plus de communication pour faire connaître la plateforme”

3.3- Analyses des contributions de Hanches-citoyen.org

Nous avons réalisés une analyse des 152 premiers commentaires diffusés sur la plateforme en les catégorisant de la manière suivante :

Note	Analyse du commentaire
1	Critique
2	Ambivalent
3	Neutre
4	Positif
5	Constructif

1 adjoint, 1 conseiller, 1 citoyen et 2 intelligences artificielles ont procédé à l'analyse des commentaires. Nous avons obtenus le résultats suivant :

Analyste	Moyenne des notes	Nombre de commentaires positifs ou constructifs	Nombre de commentaires critiques ou ambivalents
Adjoint	3,14	72 = 47 %	61 = 40 %
Conseiller	3,46	82 = 54 %	50 = 33 %
Citoyen associé	2,85	68 = 45 %	80 = 53 %
Intelligence Artificielle (Textblob python library)	3,22	32 = 21 %	2 = 1 %
Intelligence Artificielle (Google Natural Language API)	3,67	95 = 62 %	0
Moyenne des analystes	3,27	70 = 46 %	39 = 25 %

La note moyenne des analyses est de 3,27, entre neutre et positif.

En moyenne, 46 % des commentaires sont considérés comme positifs ou constructifs contre 25 % comme critiques ou ambivalents.

Les commentaires des citoyens sont donc globalement plus positifs que ne le laissent penser le sentiment initial des humains peut être biaisé par une trop forte concentration sur les propos négatifs. L'intelligence artificielle est donc un bon moyen de mieux objectiver son sentiment.

4- Conclusions

Sommes-nous condamnés à une crise permanente de la représentation, c'est-à-dire à des rapports conflictuels entre le peuple souverain et ses représentants ?⁶⁵.

Notre expérimentation a tenté, d'une part, d'inciter les citoyens à devenir plus autonomes et responsables, de les laisser s'impliquer et participer davantage aux décisions et à la vie municipale de la cité et ainsi de mieux défendre l'intérêt général. Ils pourraient ainsi cesser, dans les cas extrêmes, de ne défendre que des intérêts individuels ou catégoriels et cesser de se considérer comme responsables de rien et tout exiger des élus. Et, pour leur part, les élus pourraient cesser, dans les cas extrêmes également, de se croire systématiquement plus intelligents et compétents que les citoyens en sollicitant davantage les connaissances, les compétences moins limitées et le fabuleux réservoir de bonnes volontés qui se trouvent dans la population. Développer un espace d'échange cyberdémocratique entre les uns et les autres nécessite une remise en question et un effort importants de part et d'autre.

Le suffrage censitaire, c'est à dire réservé à la catégorie la plus riche de citoyens, s'est progressivement élargi à l'ensemble des citoyens majeurs et est devenu le suffrage universel que nous connaissons aujourd'hui. Aujourd'hui, le conseil municipal, limité à une poignée de conseillers votant les décisions du maire et de ses adjoints pourrait un jour s'élargir à l'ensemble des citoyens d'une commune. La transformation numérique et culturelle de la société offre-t-elle la possibilité d'une meilleure gouvernance communale appuyée sur l'intelligence collective et la sagesse des foules ?

65 Charles, Boyer, « Rousseau, penseur de (la crise de) la représentation politique », Réseau Canopé, Cahiers philosophiques, n° 119, 2009, pages 97 à 107

